

Rapport projet professionnel

Transition alimentaire pour tous, vraiment pour tous

Bouche Ségolène, Cortina Emma, Havemann Caroline, Héral Inès, Jacotot Damien, Javelle
Flore, Machet Audrey, Rollot Ambre, Soltys Manon

Tuteurs : Yves Le Roux & Guido Rychen

Commanditaire : Sophie Hégé de Pays Terres de Lorraine

Année : 2020-2021



terres de
Lorraine
LE PAYS COOPÉRATIVE

Table des matières

1	<u>Contexte</u>	3
2	<u>Étude bibliographique</u>	4
2.1	La précarité alimentaire au niveau national.....	4
2.2	La précarité alimentaire au sein du Pays Terres de Lorraine	7
3	<u>Méthodologie</u>	9
3.1	Prise de contact auprès des communautés de communes et des communes	9
3.2	Élaboration d'un guide d'entretien	10
3.3	Déroulement de nos entretiens	10
3.4	Support et organisation du travail.....	13
4	<u>Résultats et discussion</u>	14
4.1	État des lieux concernant la précarité en Pays Terres de Lorraine.	15
4.2	État des lieux des moyens classiques d'accès aux ressources alimentaires sur le territoire 16	
4.3	Autres moyens d'accès aux ressources alimentaires	17
4.4	Le foncier communal comme levier d'une autonomie territoriale.....	21
4.5	Discussion	22
5	<u>Conclusions et perspectives</u>	24
6	<u>Références bibliographiques</u>	25
7	Résumé :.....	50

1 Contexte

Une étude d'ATD Quart monde réalisée de 2011 à 2015 a mis en lumière la difficulté d'accès à une alimentation digne et durable pour les personnes en situation de précarité. Il est commun de constater une gêne, voire une honte de ne pas être autonome chez les personnes en situation de précarité alimentaire ainsi qu'au sein de leur famille. En réponse, le Projet Alimentaire Territorial de Pays Terre de Lorraine s'est penché sur une possible étude de cette précarité alimentaire grâce à la création de la démarche « *De la Dignité dans les Assiettes* ».

L'objectif de cette démarche est de favoriser l'accès à une alimentation digne, durable et de qualité pour les personnes en situation précaire par le biais de différentes actions.

On définit la précarité alimentaire par un accès restreint, inadéquat ou incertain à des produits sains et nutritifs. Un produit digne se définira ici par sa qualité sanitaire et nutritionnelle, sa durabilité ainsi que son accès. Cette définition implique ainsi des qualités sociales mais aussi sociétales. C'est la raison pour laquelle l'aide alimentaire distributive ne suffit plus à lutter contre l'insécurité alimentaire puisque les adhérents sont, *de facto*, dépendants de cette aide alimentaire. Ainsi, les actions du projet se résument à trois principaux chantiers : l'accès aux produits locaux, l'urgence de l'aide alimentaire et l'accès au foncier.

Pays Terre de Lorraine est un territoire regroupant 4 communautés de communes : Terre Tuloises, Colombey Sud Tulois, Moselle et Madon et le Pays du Saintois. Il contient 152 communes et se situe en Lorraine, au Sud-Ouest de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Sophie Hégé, chargée de projets alimentaires dignes et durables à l'association Pays Terre de Lorraine nous a ainsi commandités dans le but de réaliser un recensement des actions menées au sein des 152 communes du territoire. Ce recensement est réalisé sous forme d'enquête pour laquelle nous avons mené des entretiens semi-directifs auprès de chaque commune et communauté de communes. L'enquête regroupe plusieurs thématiques telles que la présence de jardins partagés ou pâquis, la vente directe par les agriculteurs de la commune, ou encore la présence d'associations.

Ce recensement a pour vocation de réaliser à terme une cartographie de toutes les actions menées pour lutter contre la précarité alimentaire dans Pays Terre de Lorraine. Celle-ci permettra de faciliter l'information et l'accès à ces actions aux personnes en situation de précarité mais également de favoriser le développement de ces actions sur ce territoire.

2 Étude bibliographique

2.1 La précarité alimentaire au niveau national

En France, 9,3 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, soit près de 15% de la population. Cette pauvreté s'accompagne souvent d'une situation précaire pouvant toucher différents domaines. La précarité, qui fait référence à l'absence de stabilité, englobe le non-accès à des produits alimentaires, sanitaires ou encore à l'énergie. Dans ce rapport, nous allons nous concentrer sur la précarité alimentaire définie par la loi EGalim du 30/10/2018 article L. 266-1 du code de l'action sociale et des familles.

Aujourd'hui, l'aide alimentaire concerne 5,5 millions de personnes et 3,5 millions de français vivent dans l'insécurité alimentaire. En revanche, ces chiffres sont sous-estimés par rapport aux réels besoins : en effet pour des personnes concernées par cette situation, la demande d'aide alimentaire est une démarche difficile ou mal connue. Ces personnes ne peuvent accéder en quantité suffisante à une nourriture saine et équilibrée. Ces problèmes d'accès à une alimentation de qualité peuvent engendrer des problèmes sociaux, psychologiques et sanitaires. De plus, l'intérêt serait de redonner à ces personnes une certaine indépendance pour leur permettre de gérer leur alimentation selon leurs envies concernant leurs régimes alimentaires, préférences culinaires mais aussi culturelles. L'objectif serait pour les personnes en situation de précarité de reprendre possession de leurs choix alimentaires avec dignité.

Face à cette problématique très présente sur le territoire national, différents instituts œuvrent pour venir en aide à ces personnes et ainsi limiter la précarité.

Il existe des associations importantes qui mènent des actions sur l'ensemble du territoire national comme les Restos du cœur. Cette association offre une aide alimentaire aux personnes en difficulté en organisant des distributions de paniers repas équilibrés. Les Restos du cœur proposent aussi une distribution accompagnée durant laquelle la personne a un libre choix des denrées qui permettront de composer un repas complet. L'accompagnement est également très présent et les bénévoles s'efforcent de sensibiliser les personnes accueillies à l'importance d'un repas équilibré avec des produits frais et sains. Le libre choix des denrées ainsi que les conseils renforcent la notion d'indépendance qui s'inscrit dans la dignité alimentaire.

Les denrées proposées ont différentes provenances. En effet, l'Union Européenne fait partie des donateurs et fait des dons en nature. Des achats en gros auprès de fournisseurs font également partie des sources alimentaires. Enfin, des dons en nature participent aussi à l'approvisionnement des denrées. Parmi ces dons on retrouve la grande collecte nationale annuelle, des collectes locales, des dons agricoles et industriels ainsi que des ramasses quotidiennes auprès des grandes surfaces réalisées par les bénévoles. Ainsi, ce sont 1 915 centres Restos qui assurent la distribution sur toute la France, dans lesquels il est possible de profiter d'un repas chaud et qui sont des lieux d'échange.

La Banque Alimentaire est le premier réseau d'aide alimentaire en France dont le principal objectif est de lutter contre la précarité et le gaspillage alimentaire. Ce réseau est composé de 79 banques et 31 antennes pouvant répondre aux personnes en situation de précarité alimentaire. Aujourd'hui, ce sont 2 millions de personnes qui bénéficient des services des Banques Alimentaires qui sont présentes sur pratiquement la totalité du territoire. En 2015, ce sont 105 000 tonnes de denrées qui ont été redistribuées aux associations et CCAS partenaires des Banques Alimentaires.



Figure 1 : Les Banques Alimentaires et leurs antennes en France

De nombreuses autres associations ont vu le jour et agissent à une échelle plus réduite.

L'État, en plus de nombreux autres organismes, joue aussi un rôle important. En effet, en février 2019 au salon de l'agriculture, ATD Quart Monde et Pays Terres de Lorraine ont reçu un prix du Programme national pour l'alimentation du Ministère de l'agriculture et l'alimentation pour leur rapport « Se nourrir quand on est pauvre – une démarche territoriale pour un accès digne et durable à une alimentation de qualité ». Ce prix est synonyme de reconnaissance du ministère de l'agriculture pour des actions menées par ATD Quart Monde depuis de nombreuses années. Le ministère des Solidarités et de la Santé sensibilise aussi sur le sujet et œuvre pour faire évoluer la situation.

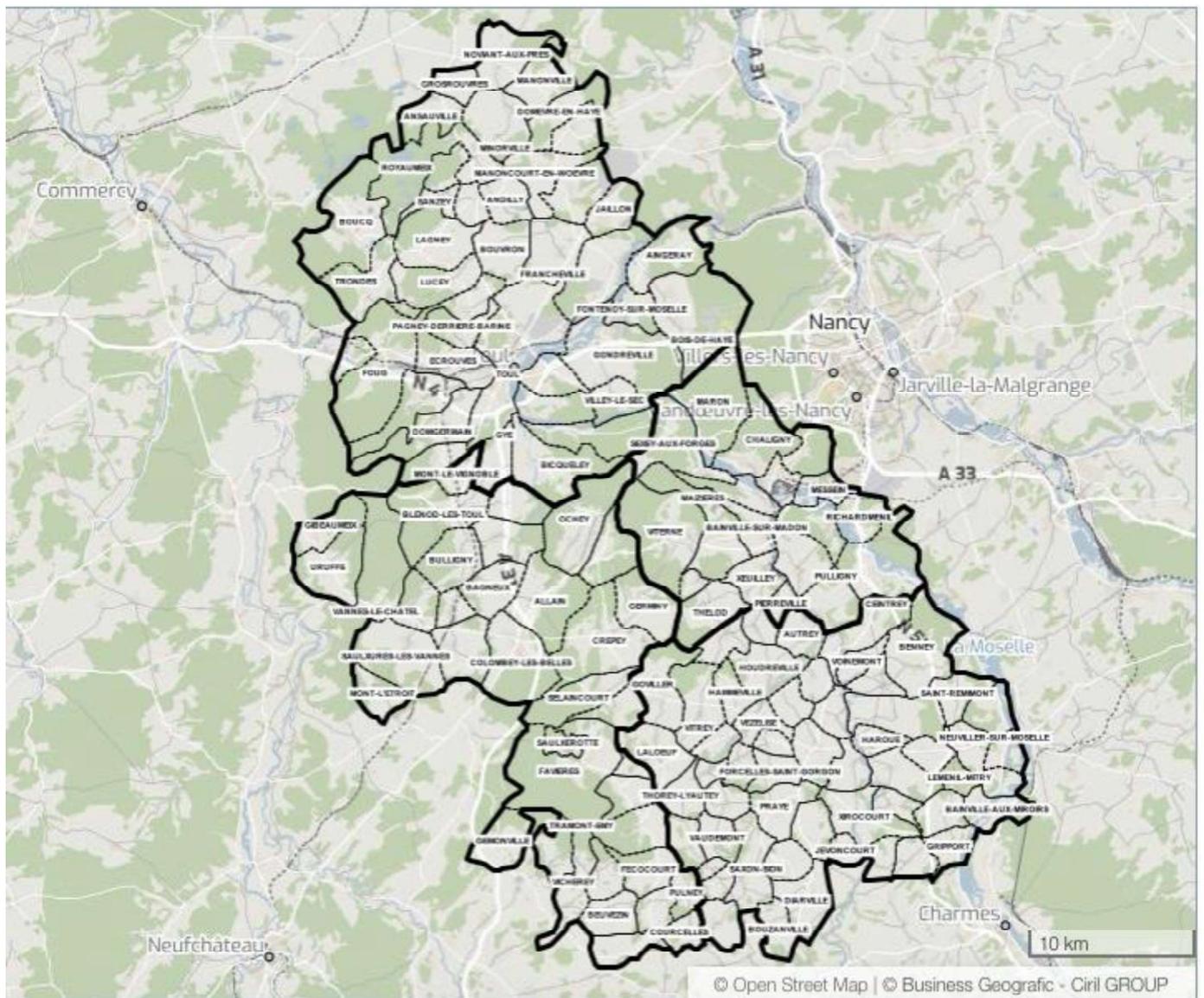


Figure 2 : Carte du territoire Pays Terres de Lorraine

2.2 La précarité alimentaire au sein du Pays Terres de Lorraine

Une fois le contexte national évoqué, nous nous sommes concentrés sur le territoire Pays Terres de Lorraine.

En premier lieu, il était nécessaire de nous familiariser avec les organismes en lien avec notre projet. Tout d'abord, nous avons souhaité nous informer sur Pays Terres de Lorraine en prenant connaissance des objectifs, des actions et de l'actualité. Le territoire sur lequel nous travaillons est un regroupement de 152 communes soit un total de près de 100 000 habitants. Principalement rural, le territoire est composé de 21 communes avec plus de 1 000 habitants et Toul avec près de 16 000 habitants. Ces communes sont réunies en 4 communautés de communes (COMCOM) : COMCOM des Terres Toulaises, COMCOM de Moselle et Madon, COMCOM du pays du Saintois et COMCOM du pays de Colombey et du Sud Toulais.

Afin de bien s'imprégner du sujet, nous avons recherché quelques points historiques importants pour mieux comprendre le contexte socio-économique : nous avons constaté une forte dépendance aux grandes industries locales avec des métiers dans le secteur secondaire principalement et une part importante de la population constituée des familles et de personnes de plus de 60 ans. Enfin, 700 exploitations agricoles avec 912 salariés sont implantées sur le territoire avec principalement de la polyculture et du polyélevage.

Sous le conseil de Sophie Hégé, nous avons également visité le site d'ATD Quart Monde qui est un mouvement international qui rassemble des personnes ayant pour conviction de mettre fin à la misère et à l'extrême pauvreté tout en respectant la dignité de chacun.

Afin de prendre réellement conscience de la problématique qui nous a été proposée, nous avons réalisé plusieurs recherches durant les premières séances. La visite du site internet de Pays Terres De Lorraine (PTDL) était indispensable pour s'imprégner du sujet. Sur ce site, nous avons pu prendre connaissance des objectifs, des actions et de l'actualité du PTDL, mais également se familiariser avec les quatre communautés de communes qui le constitue. Sophie Hégé nous a présenté le projet en première séance, ainsi que les objectifs attendus et les différents acteurs qui y étaient reliés. À l'issue de cette présentation, nous avons dû présenter en deuxième séance un diaporama réunissant le fruit de nos recherches sur les organisations impliquées et la manière dont nous avons compris le sujet et les attentes de PTDL. L'appropriation du sujet a été facilitée par les explications de Sophie Hégé et de nos tuteurs qui nous ont encadrés dès le départ et qui étaient toujours réactifs et disponibles pour répondre à nos questions.

Ensuite, il nous a paru évident de comprendre les raisons qui ont poussé Pays Terres de Lorraine à nous commanditer pour ce projet. Avec une pauvreté très présente sur le territoire, que nous avons choisi de lier à la précarité alimentaire, des problématiques peuvent apparaître telles que : « Comment se nourrir quand on est pauvre ? ».

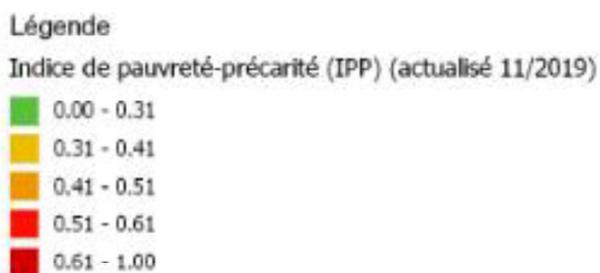
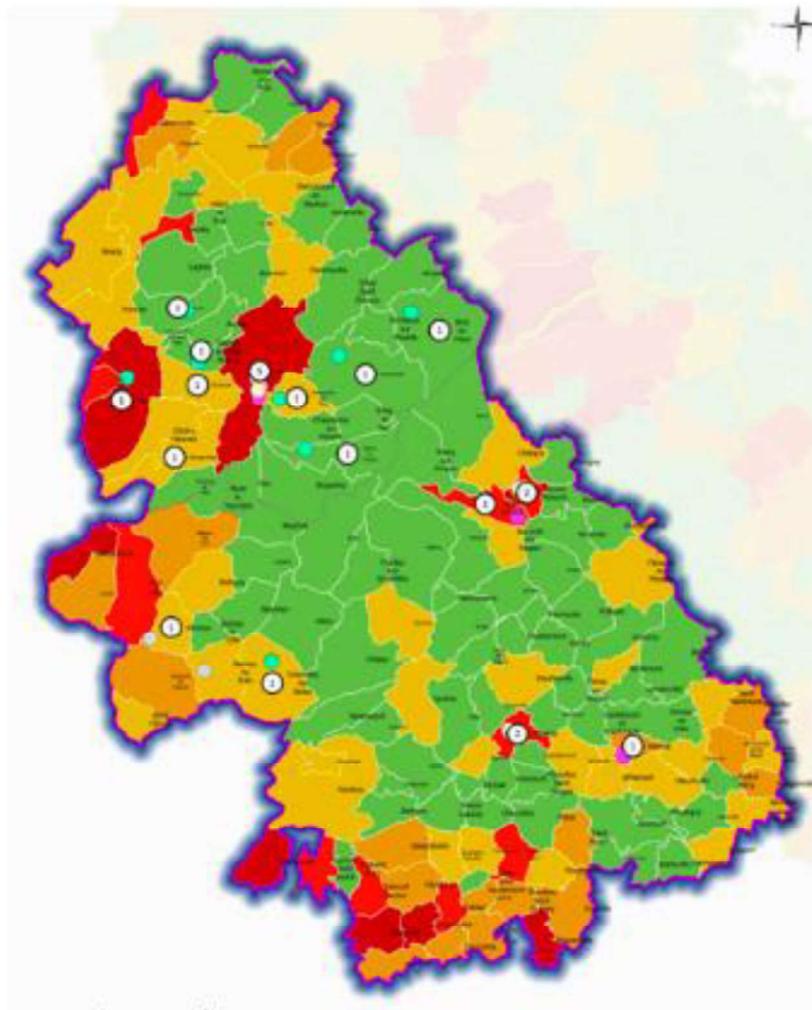


Figure 3 : Carte de la pauvreté-précarité sur le territoire Pays Terres de Lorraine

C'est ainsi que se sont réunis ATD Quart Monde et Pays Terres de Lorraine. De 2016 à 2019, une première phase d'expérimentation a permis de réunir un collectif d'acteurs concernés mais également de rédiger « la charte pour un accès digne et durable de tous à une alimentation de qualité, de toutes les qualités » (**Annexe 1**) en septembre 2017. Celle-ci a été rédigée dans le cadre du projet alimentaire territorial (PAT) pour permettre de promouvoir les actions alimentaires qui répondent à des problématiques de précarité alimentaire.

Elle regroupe 11 principes que veulent mettre en avant les signataires : nous pouvons notamment citer l'importance de mener des actions solidaires entraînant une entraide entre tous les citoyens tout en proposant une alimentation saine, en quantité suffisante et qui respecte les choix de chacun. De cette première phase, un certain intérêt pour le sujet a été constaté chez certains acteurs du territoire créant ainsi des partenariats. Bénévoles, professionnels de l'action sociale, des collectivités, des services de l'état, agriculteurs, élus, étudiants, chercheurs, toutes ces personnes connaissant la précarité alimentaire se sont réunies pour conduire le projet qui gagne en ampleur.

Trois grandes idées à traiter en priorité ont été dégagées : l'accès aux produits locaux, l'urgence de l'aide alimentaire et l'accès au foncier agricole. La première action est reliée à la volonté de consommer plus de produits locaux chez les personnes en situation de précarité auprès de producteurs qui pourraient proposer de la vente en gros pour rendre leurs produits accessibles. La seconde concerne le recensement des aides alimentaires déjà mises en place sur le territoire. Et enfin la troisième action a pour but de rendre plus accessible le foncier agricole, notamment sous forme de jardins partagés.

Une fois ce projet mis en place, il était nécessaire pour PTDL d'élargir sa vision : c'est dans cette dynamique que vient s'inscrire notre projet professionnel. L'objectif est donc de faire un recensement relativement complet des actions menées sur le territoire concernant l'offre alimentaire pour les personnes en situation précaire pour ainsi réaliser un observatoire. Par la suite, ce travail sera confié à PTDL.

À la suite de ce travail d'appropriation du sujet, nous avons convenu d'un lexique commun afin d'avoir les mêmes définitions, de s'approprier et de se mettre d'accord sur la signification des termes importants du sujet (**Annexe 2**). Ce lexique contient notamment les définitions de la précarité alimentaire et de la dignité qui sont des termes parfois difficiles à définir clairement et pouvant être sujets à débat.

3 Méthodologie

3.1 **Prise de contact auprès des communautés de communes et des communes**

Notre projet s'appuyant sur la récolte d'informations auprès des acteurs du territoire, il était nécessaire d'établir une méthode de contact. Conseillés par Sophie Hégé, Yves le Roux et Guido Rychen nous avons décidé de faire une première approche par mail. Ce mail, adressé en grande partie aux secrétariats des mairies (**Annexe 3**) permettait de nous présenter auprès de chaque commune de Pays Terres de Lorraine. Il avait pour but d'expliquer l'objectif de notre projet mais également de prendre rendez-vous avec un élu concerné par le sujet et apte à répondre à nos questions au cours d'un entretien téléphonique. Cette première approche n'ayant pas été efficace auprès de toutes les communes nous l'avons complétée par des appels téléphoniques pour fixer des rendez-vous ainsi que des déplacements en présentiel en dernier recours.

3.2 Élaboration d'un guide d'entretien

Afin de mener des entretiens similaires et de faciliter l'exploitation des données par la suite, nous avons créé un guide d'entretien pour avoir une trame à suivre et ne manquer aucune information nécessaire à l'enquête. Ce guide nous a permis de définir nos objectifs et notre cadre de travail. Il a servi de support pour chaque entretien, accompagné d'un organigramme (**Annexe 4**) pour faciliter la lecture.

À la suite de nos recherches et nos propres réflexions, nous avons dégagé 4 principales thématiques à aborder au cours des entretiens :

- La présence d'associations sur la commune
- L'existence et l'encadrement de jardins partagés
- La proximité des commerces alimentaires et la présence d'agriculteurs
- Le fonctionnement des cantines scolaires (régimes spécifiques, tarifs préférentiels)

Nous avons également comme objectif de suggérer à l'interlocuteur de nous faire part des actions ou projets déjà menés ou bien en cours. Après validation du guide d'entretien par Sophie Hégé, nous y avons joint le lexique. En effet, pour s'assurer du bon déroulement des entretiens, il a fallu clarifier et définir avec des termes simples les notions principales comme la précarité alimentaire, la qualité d'un produit ou encore la dignité.

3.3 Déroulement de nos entretiens

Après avoir réalisé notre guide d'entretien et notre lexique, nous avons suivi une formation avec M. Le Roux pour apprendre à mener des entretiens semi-directifs. Trois étapes permettent de réaliser une enquête *via* ces entretiens suivant la méthode du "suggéré/non suggéré" : définir les objectifs de l'enquête, réaliser les entretiens et interpréter les résultats. Les principales compétences à avoir sont les suivantes :

- Bien appréhender son interlocuteur
- S'adapter à la personne interrogée
- Faire preuve d'objectivité et de neutralité
- Dynamiser l'entretien
- Savoir extraire et traiter efficacement l'information

Enfin, il était important pour nous de faire preuve de professionnalisme pour ne pas altérer l'image de Pays Terre de Lorraine et de l'ENSAIA.

Par où commencer ?

Nous avons choisi de commencer nos entretiens téléphoniques avec les communautés de communes de Pays Terres de Lorraine afin d'avoir en premier lieu une vision globale du territoire. Notre premier entretien par visioconférence a été réalisé avec la communauté de commune du Pays de Colombey et du Sud Toulais. Lors de ce premier entretien, nous étions tous présents pour prendre des notes dans le but d'appréhender au mieux les entretiens suivants.

Les premiers entretiens avec les 4 communautés de communes nous ont permis de compléter le guide d'entretien et d'élargir l'enquête avec des thématiques sur le foncier communal disponible, la présence de marchés de produits locaux ou encore les bons alimentaires que peuvent distribuer les communes en cas de besoin. A l'issue des dix premiers entretiens, nous avons établi le guide d'entretien définitif et un document d'exploitation des données recueillies lors des entretiens.

Comment se répartir la charge de travail ?

Les entretiens ont été réalisés par téléphone en binôme ou trinôme avec au moins un interviewer et un scribe, pouvant varier d'un entretien à un autre. L'interviewer était chargé de récolter toutes les informations nécessaires pour avoir une bonne vision globale de l'offre alimentaire sur la commune pour les personnes en situation de précarité tandis que le scribe devait prendre des notes de cet entretien. En séparant ces deux tâches, nous souhaitions assurer des entretiens fluides et dynamiques en permettant à chacun de s'investir, à la fois dans l'échange pour l'interviewer et dans la prise de notes pour le scribe.

Sous quelle forme retranscrire nos entretiens téléphoniques ?

Le document d'exploitation des données recueillies lors des entretiens se présente sous la forme d'une monographie (**Annexe 5**) où nous apportons à la fois des informations quantitatives et qualitatives à notre commanditaire. La monographie est une étude exhaustive portant sur une commune, elle doit tenir en une page et permettre d'avoir toutes les informations nécessaires concernant le sujet. Ce sont ces monographies qui seront exploitées par Pays Terre de Lorraine afin de cartographier les différentes actions en faveur d'un accès digne et durable à l'alimentation pour les personnes en situation de précarité sur le territoire (**Annexes 6 et 7**).

Comment se déroule un entretien ?

Pour débiter un entretien, nous commençons par demander une définition de la précarité alimentaire à l'élu interrogé afin de s'assurer qu'elle corresponde à celle que nous avons établie dans notre lexique. Ensuite, nous demandons s'il y avait connaissance de personnes en situation de précarité sur la commune et les différents profils concernés.

Pour faciliter la lecture et l'exploitation des données, les données quantitatives et qualitatives ont été présentées sous forme d'un tableau. Nous avons notamment pu recueillir des informations quantitatives sur :

- Les jardins partagés (nombre, surface et foncier disponible)
- Les moyennes et grandes surfaces (nombre à proximité par rapport à la commune)
- Les associations (nombre)
- Les agriculteurs (nombre)
- Les restaurations collectives sur la commune (nombre et tarifs préférentiels)

Des données qualitatives ont pu aussi être recueillies sur l'encadrement des jardins partagés : cours de jardinage, volontariat... Nous demandons également les vocations et valeurs des associations en lien avec la précarité alimentaire. Le mode de vente et le type des produits agricoles étaient aussi abordés. Quant à la restauration collective, nous cherchions à savoir si la commune adaptait ses menus aux différents régimes alimentaires et se fournissait localement.

Nous demandons également si des projets en lien avec un accès digne à l'alimentation pour les personnes en situation précaire avaient été mis en place ou étaient en cours d'élaboration. Bien entendu nous en profitons pour élargir notre nombre de contacts, potentiellement acteurs ou intéressés par le projet d'une transition alimentaire digne et durable pour tous. Ces contacts ont été réunis dans un document pour ensuite le transmettre à Pays Terres de Lorraine. Enfin, nous clôturons l'entretien en discutant de la charte.

3.4 Support et organisation du travail

Nous avons décidé de réunir les différents documents créés au cours de notre projet dans un dossier partagé sur la plateforme B'UL. Ainsi, l'ensemble de l'équipe, dont nos tuteurs et commanditaire, avait accès en temps réel aux informations et pouvait apporter des modifications rapidement. De plus, cet outil qui est propre à l'Université de Lorraine est très sécurisé et permet d'assurer la confidentialité des données mises à disposition par le PTDL.

Le suivi du déroulement de notre projet était assuré par un ensemble de documents stockés sur la B'UL. Dans les documents pour l'organisation en amont des entretiens, nous pouvons citer le document « suivi de contacts » qui nous permettait de suivre en temps réel les détails de la prise de contact avec les mairies (date d'envoi d'un mail, relance éventuelle, rendez-vous pris, ...). Un autre document regroupait toutes les disponibilités des mairies et/ou CCAS ainsi que leurs contacts. Une fois qu'un entretien était passé un tableau répertoriait le nom des binômes et les dates des entretiens. La présence ou l'absence de certaines actions dans les communes était également résumée sous forme de tableau, sans rentrer dans les détails. Les monographies étaient également déposées sur la B'UL pour permettre d'avoir une vision plus détaillée des actions menées sur les communes.

De plus, nous avons créé une adresse e-mail spécialement pour notre projet (transialim.ensaia@gmail.com), depuis laquelle nous envoyions nos mails de prise de contact, de relance, mais aussi certains mail contenant "la charte pour un accès digne et durable de tous à une alimentation de qualité, de toutes les qualités" suite aux demandes des mairies.

Nous avons un groupe *Messenger* ainsi qu'un calendrier partagé *Trello* sur lesquels nous partagions des informations telles que les dates de réunion, la répartition des tâches pour la séance suivante ou encore notre ressenti sur la méthode à suivre après plusieurs entretiens.

Par ailleurs, nous avons choisi d'attribuer des rôles aux membres de l'équipe dès les premières séances afin d'organiser notre travail et de déléguer les tâches aux personnes désignées. Ainsi, nous savions à qui nous adresser pour la plupart des situations et cela nous a fait gagner en efficacité et en temps. Flore et Damien étaient donc chargés de la communication externe et s'occupaient d'envoyer les mails, de les recevoir et de les trier en fonction des réponses. Ségolène était chargée de la communication interne avec nos tuteurs et notre commanditaire du Pays Terres de Lorraine. Elle s'occupait de les contacter pour proposer des réunions mensuelles, faire valider le traitement de données ou encore faire part d'interrogations du groupe.

4 Résultats et discussion

Nous avons choisi de traiter les données quantitatives recueillies au cours de notre enquête à l'aide d'Excel. Nous avons dans un premier temps divisé la population interrogée en cinq classes différentes : les communes de plus de 4000 habitants (3 sur 153), les communes de 1000 à 4000 habitants (18 sur 153), les communes de 500 à 1000 habitants (26 sur 153), celles de 200 à 500 habitants (51 sur 153) et enfin celles de moins de 200 habitants (55 sur 153). Nous avons fait ce choix de diviser les communes selon leur nombre d'habitants, il reste arbitraire et donc discutable. Nous aurions pu choisir un autre découpage comme celui de rassembler les communes par bassins de vie et d'influence cependant nous n'avions pas les connaissances du territoire nécessaires. Le choix des différents seuils n'en reste pas moins pertinent, en effet le taux de réponse à notre enquête augmente avec les classes. Ainsi pour les communes de moins de 200 habitants il était de 14,5%, pour celles de 200-500 il était de 31,4%, pour celles de 500-1000 il était de 42,3%, pour celles de 1000-4000 il était de 55,6% et enfin pour celles de plus de 4000 habitants il était de 66,7%.

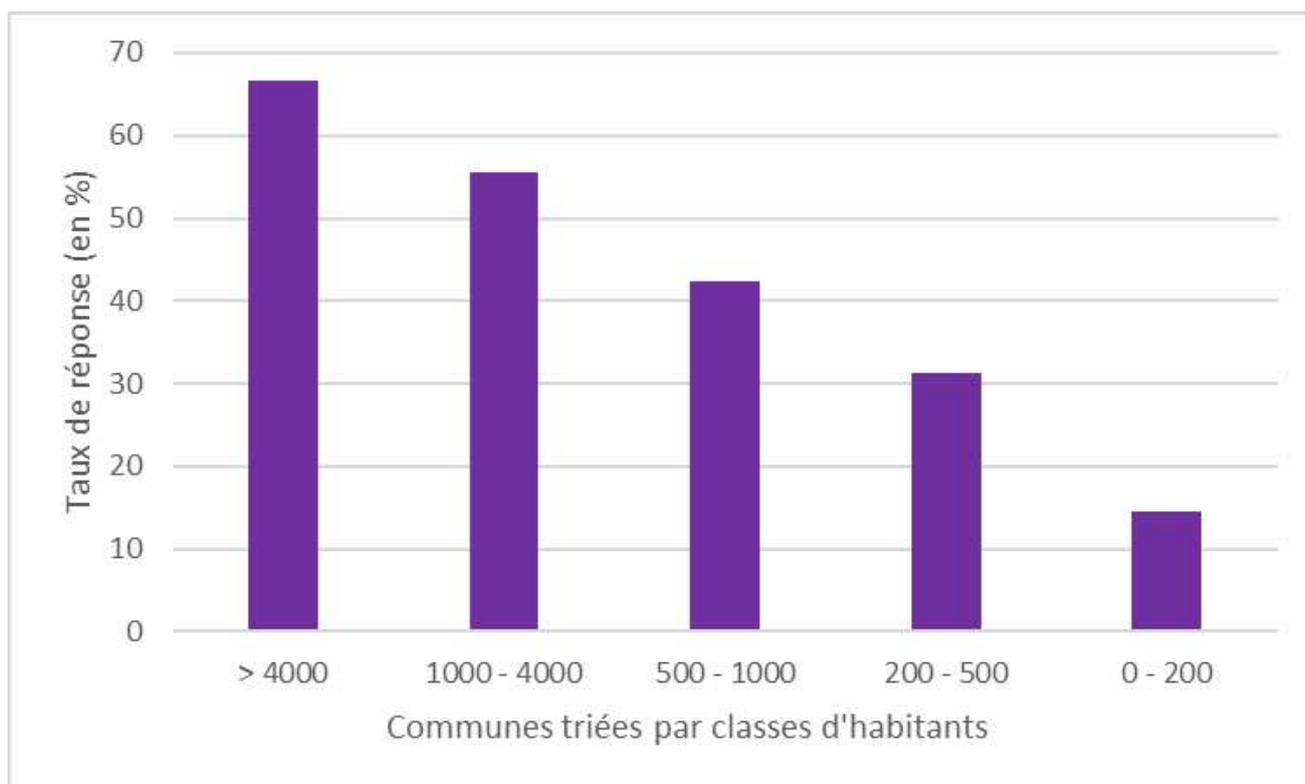


Figure 4 : Taux de réponse des communes en fonction du nombre d'habitants

Après avoir établi ces différents seuils nous avons utilisé la fonction tableaux croisés dynamiques d'Excel afin de recouper les informations recueillies aux différentes questions entre elles. Nous avons mis tous ces croisements sous forme de graphiques qui vont suivre dans le rapport.

Il est important de noter que pour chaque paramètre étudié donc chaque graphique, nous n'avons pris en compte que les communes ayant répondu par oui ou non à la question. Nous n'avons pas compté ni celles qui ne savaient pas, ni celles qui n'avaient pas répondu à la question car nous ne pouvons malheureusement pas faire la différence entre les deux. Ainsi l'effectif de répondants pour chaque paramètre étudié est variable.

Enfin, le taux de réponse des moins de 200 habitants étant très faible, il faut prendre avec beaucoup de précaution les résultats que nous allons vous présenter étant donné qu'on ne puisse pas vraiment dire que l'échantillon soit représentatif.

4.1 État des lieux concernant la précarité en Pays Terres de Lorraine.

Lors de notre enquête, l'une de nos premières questions avait pour but de quantifier la précarité sur les différentes communes ou tout du moins d'essayer de savoir si le maire avait connaissance des familles en difficultés.

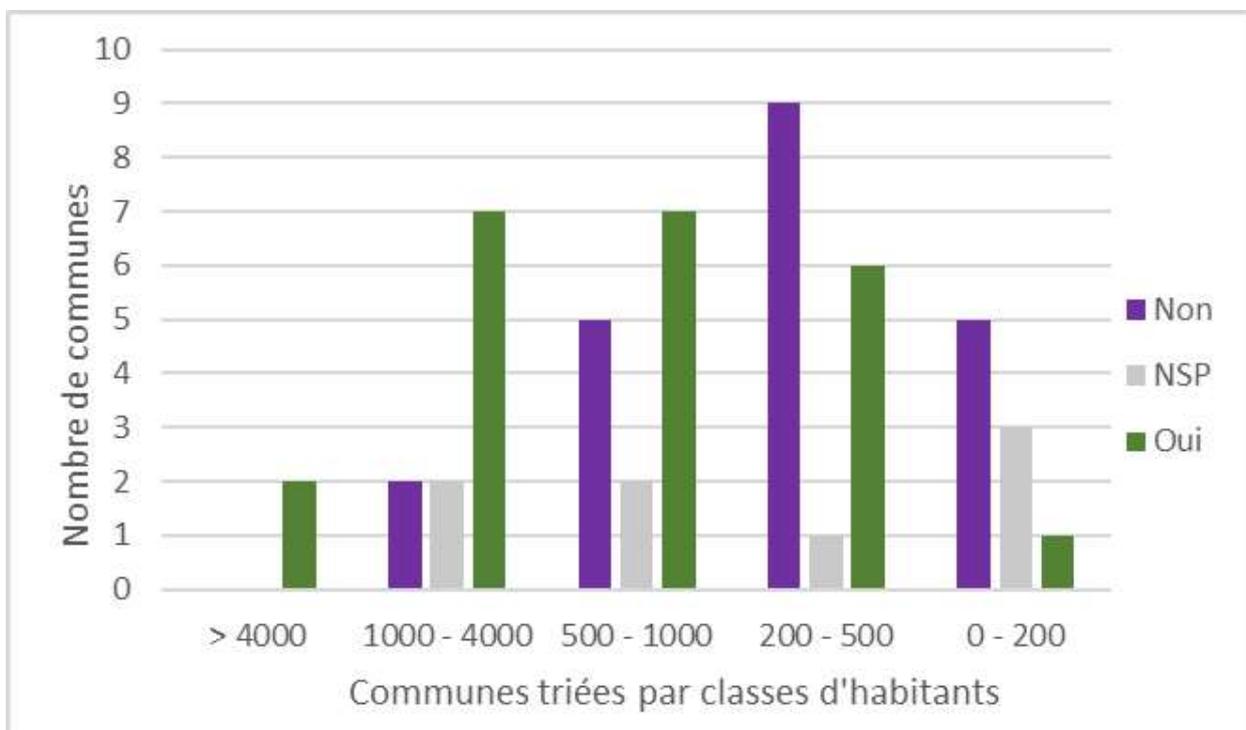


Figure 5 : Connaissance de la précarité de la part des élus interrogés

Ce sont 100% des communes de plus de 4000 habitants qui ont déclaré qu'il y avait des personnes en situation de précarité. Ce pourcentage va en décroissant avec le nombre

d'habitants : 63% pour les villes de 1000-4000 habitants, 50% pour celles de 500-1000 habitants, 37% pour celles de 200-500 habitants, 33% pour celles de moins de 200. Ces chiffres laissent donc penser que la précarité serait plus forte dans les plus grandes villes. Nous avons ici choisi de laisser les données concernant les maires qui ne savaient pas s'il y avait de la précarité car nous sommes sûrs que tous ont répondu à la question. Globalement les élus avaient une bonne connaissance de la précarité sur leur commune puisque les pourcentages des communes ne sachant pas sont tous bas, sauf pour les plus petites communes mais cela est surtout lié au peu de réponses que nous avons obtenu (dans l'ordre décroissant : 0%, 18%, 14%, 6%, 30%).

4.2 État des lieux des moyens classiques d'accès aux ressources alimentaires sur le territoire

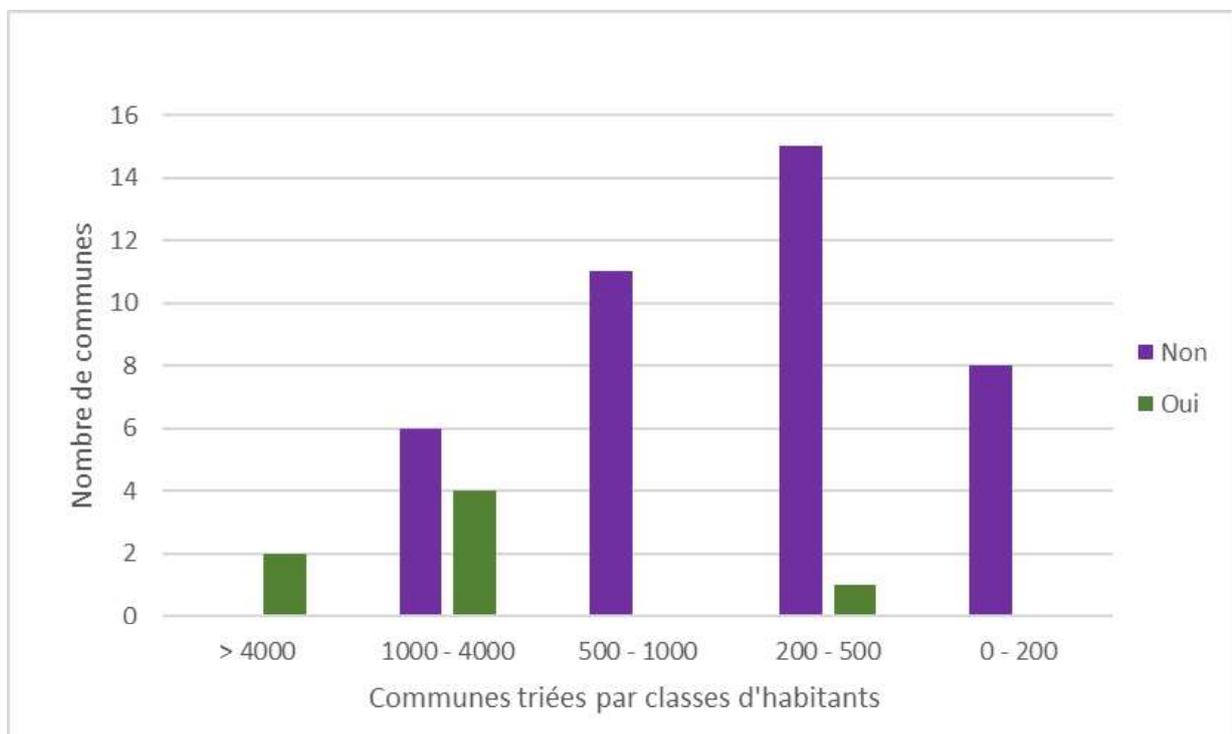


Figure 6 : Nombre de moyennes et grandes surfaces dans les communes en fonction du nombre d'habitants

Cette représentation montre le nombre de communes ayant ou non des supermarchés selon le nombre d'habitants. On observe sans surprise qu'en dessous de 1000 habitants, rares sont les communes qui ont une grande ou moyenne surface. Les personnes en situation de précarité de ces communes-ci doivent donc être véhiculées pour avoir accès à l'alimentation ce qui peut constituer un obstacle.

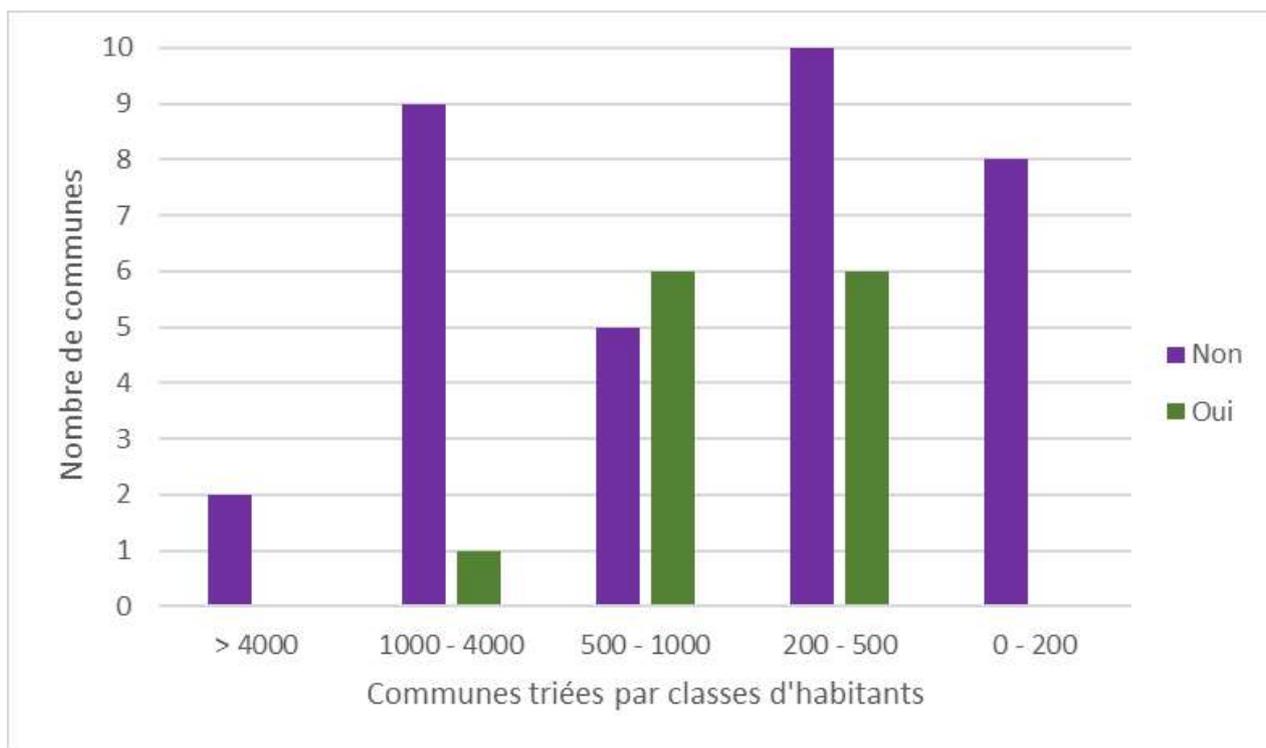


Figure 7 : Nombre d'agriculteurs pratiquant la vente directe, au moins pour une partie de leur production

On observe sur cette représentation que la vente directe est peu, voire pas pratiquée par les agriculteurs des communes de plus de 1000 habitants. En revanche, 12 communes de moins de 1000 habitants ont un ou des agriculteurs qui vendent leurs produits directement. Le fait que globalement les communes n'ayant pas de supermarchés aient plus de vente directe sur leur territoire est assez positif puisqu'il permet de palier partiellement au manque d'offre alimentaire avec, qui plus est, des produits locaux et de qualité.

4.3 Autres moyens d'accès aux ressources alimentaires

A côté des moyennes et grandes surfaces ainsi que la vente directe auprès des agriculteurs, nous avons noté d'autres moyens d'accès à l'alimentation, en particulier les jardins partagés et les associations.

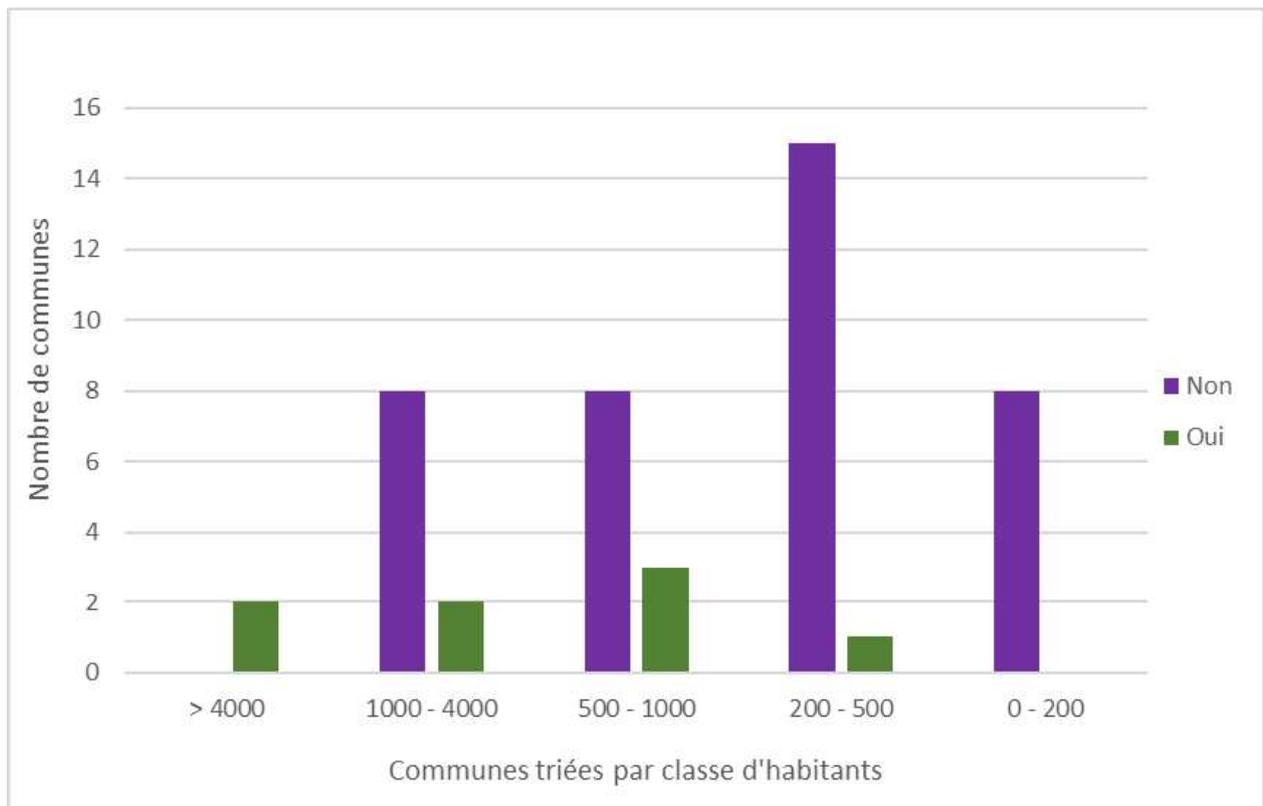


Figure 8 : Nombre de jardins partagés en fonction du nombre d'habitants (N=47)

Dans un premier temps, quand on regarde si les communes disposent de jardins partagés, on peut voir tout d'abord que l'on a 8 communes sur les 47 interrogées qui en possèdent, soit 17% des communes. On peut voir également que l'on a très peu de jardins partagés sur les plus petites communes. En effet, sur l'ensemble des communes de moins de 500 habitants, une seule a déjà mis en place un jardin partagé, contre 23 qui n'en ont pas. Les élus de ces communes nous expliquent pour la plupart que dans leur village, la majorité de leurs habitants, voire tous, possèdent chez eux un morceau de terrain cultivable avec leur maison. Ainsi, des personnes en situation de précarité financière ou alimentaire peuvent, si elles le veulent, produire une partie de leur nourriture dans ces petites parcelles. Les communes un peu plus peuplées ont eu plus besoin de se poser la question des personnes en situation de précarité alimentaire et ont un public potentiel plus large pour ce genre de jardins, ce qui encourage ces communes à lancer des projets comme ceux-là. On voit tout de même que ce n'est pas le cas d'une majorité des communes. En discutant avec les élus, quelques-uns ont montré un certain intérêt quand ce thème a été abordé au cours des entretiens et ont parlé de la possibilité de mettre ce genre d'initiative en place dans leur commune, ce qui pourrait être intéressant pour des projets futurs d'associations ou organismes tels que Terres de Lorraine.

Sur le territoire de Pays Terres de Lorraine, on peut voir que les deux communes de plus de 4000 habitants interrogées nous ont parlé de la mise en place de jardins partagés sur leur territoire. En effet, dans ces relativement grandes agglomérations, il y a de la place pour y installer ce genre de jardins. Cela permet d'encourager les habitants à cultiver des fruits et légumes s'ils le veulent et cela permet également de pouvoir aider le nombre plus élevé de personnes en situation de précarité présentes dans ces communes.

Dans un second temps, on peut regarder la relation entre la taille des communes et la présence d'associations en lien avec l'alimentation, ce qui constitue aussi un accès possible aux ressources alimentaires pour des personnes en situation de précarité financière et/ou alimentaire.

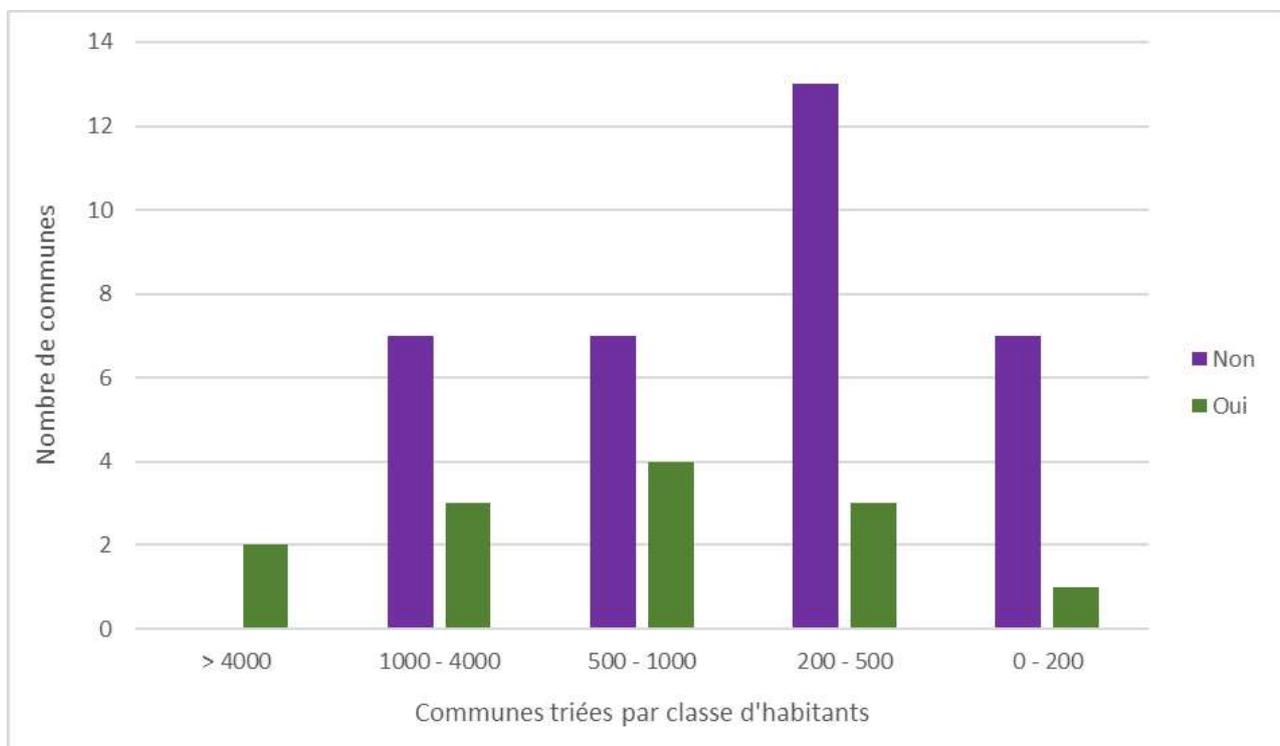


Figure 9 : Nombre d'associations en lien avec l'alimentation en fonction du nombre d'habitants (N=47)

On peut voir qu'il y a très peu d'associations dans les petits villages. Les rares associations dont les maires de ces communes nous ont parlé sont soit basées dans des villes ou villages plus grands, soit ils nous ont parlé d'associations comme Relais Villes et Villages qui sont en lien avec la banque alimentaire et qui se déplacent occasionnellement dans les petites communes du territoire avec des camionnettes afin de distribuer certaines ressources alimentaires aux plus démunis.

A partir de 500 habitants, nous avons un plus grand nombre d'associations basées dans les communes interrogées. Un certain nombre des associations que l'on nous a citées sont directement liées à la distribution alimentaire comme la Banque Alimentaire, La Croix Rouge Française, les Restos du Cœur. En général, elles sont situées dans les plus grandes communes même si elles peuvent éventuellement se déplacer en cas de besoin, ou par d'autres moyens comme « l'épicerie sociale ambulante » de l'association Relais Villes et Villages évoquée plus tôt.

On nous a également mentionné des associations non pas en lien avec la distribution alimentaire mais en lien avec les cantines scolaires ou périscolaires comme Le Bélier Meulson qui est en lien avec le fournisseur API. Ce fournisseur de cantines scolaires nous a été cité plusieurs fois. L'engagement d'API par rapport à d'autres fournisseurs est de privilégier une nourriture locale et bio. Bien que les repas soient en général un peu plus chers que la moyenne, il y a application de tarifs préférentiels selon le quotient familial des foyers.

D'autres associations sont plus ponctuelles mais peuvent avoir un intérêt dans l'approche d'éventuelles solutions pour la précarité alimentaire sur le territoire. On peut citer par exemple Vignes et Vergers du Saintois qui est basée à Vézelize qui possède un verger et qui produit des fruits avec l'aide de ses adhérents. Ils peuvent aussi intervenir dans les jardins des adhérents directement pour leur fournir de l'aide et pour les former. Une autre association, l'Alpa d'Haroué, est en lien avec cette association et propose aux personnes des formations à l'agriculture. De plus, ils sont en train de créer un magasin de vente directe avec des prix plus bas que dans la grande distribution. C'est un point intéressant si on le combine à des communes possédant des jardins partagés par exemple car la formation proposée peut profiter à toutes les personnes participantes à l'entretien de ces jardins.

4.4 Le foncier communal comme levier d'une autonomie territoriale

Enfin, on peut étudier l'importance du foncier en tant que levier d'une autonomie territoriale. Nous voulions regarder s'il y avait un lien entre la présence ou non de foncier et la présence ou non d'autres paramètres, ici de jardins partagés et d'agriculteurs. Nous avons donc regroupé les communes en deux groupes selon leur disponibilité en foncier : celles qui nous ont déclaré ne pas avoir de foncier disponible et celles qui nous ont déclaré en avoir.



Figure 10 : Existe-t-il un lien entre le foncier disponible et les jardins partagés ou les agriculteurs ?

Sur les 20 communes nous ayant déclaré en avoir à disposition, on peut voir qu'il y a uniquement 4 d'entre elles, soit 20%, qui n'ont aucun agriculteur sur leur territoire et qui n'ont pas non plus de jardins partagés. 5 autres d'entre elles possèdent des jardins partagés. Sur ces 20 communes, 14 ont des agriculteurs présents, soit 70%. Cela contraste avec les communes qui n'ont pas de foncier. En effet, sur les 18 communes, aucune ne possède de jardins partagés alors qu'on retrouve un pourcentage similaire pour la présence d'agriculteurs avec 12 communes sur 18 qui en ont sur leur territoire, soit 66.66%. On peut donc faire l'hypothèse qu'il n'y a pas forcément de lien entre la présence de foncier et la présence d'agriculteurs mais qu'il y en a un avec les jardins partagés. En effet, les communes n'ayant pas de fonciers disponibles ne peuvent pas mettre en place de jardins partagés tandis qu'une partie de celles qui ont de l'espace l'utilise pour le mettre à disposition gratuitement des habitants pour qu'ils y cultivent un jardin.

En revanche, au cours de notre enquête, nous avons pu entendre de la part des élus que le principe de jardins partagés n'avait pas forcément été évoqué, même quand ils ont du foncier disponible au sein de leur commune. Certains nous ont dit qu'il serait possible de mettre une partie de leur foncier à disposition des habitants pour en faire un jardin partagé mais ce n'est pas le cas dans d'autres communes. Comme dit précédemment, les plus petites communes nous ont souvent dit que les jardins partagés n'ont jamais été mis en place car la plupart de leurs habitants possèdent un jardin personnel pour produire des fruits et légumes s'ils le veulent.

Si l'on considère que, dans les communes de moins de 500 habitants, tous les habitants ont un jardin personnel, il y aurait 5 communes qui n'ont pas de foncier disponible mais qui ont des agriculteurs. On pourrait penser à rapprocher ces agriculteurs des mairies auxquelles ils sont rattachés afin de voir s'ils peuvent se permettre de laisser une portion de leurs parcelles à disposition des mairies afin d'y installer des jardins partagés par exemple.

4.5 Discussion

Par le biais de nos entretiens, nous voulions nous assurer que le sujet de la précarité alimentaire était compris par les communes, sachant que nous avons connaissance de l'existence d'une telle situation sur le territoire. De plus, il était important pour nous d'y associer la notion d'un accès digne et durable à l'alimentation. Dès le début de nos recherches nous avons réalisé que le sujet pouvait être compliqué à aborder et à comprendre. De plus, les termes « dignité » et « précarité alimentaire » peuvent parfois être mal interprétés par nos interlocuteurs. En effet, de nombreux entretiens ont commencé avec un interviewer qui confirmait n'avoir aucune action sur sa commune en lien avec un accès digne à l'alimentation pour les personnes en situation de précarité. Or, à l'aide de nos questionnements, nous avons pu constater que de nombreuses communes avaient déjà mis en place des actions qui permettaient de répondre aux problématiques qui nous intéressaient.

Durant nos entretiens, beaucoup d'élus nous ont évoqué les problèmes de recensement des personnes touchées, confirmant nos hypothèses sur les sentiments de honte que peuvent ressentir ces personnes en appelant à l'aide. Cependant, une volonté générale de la part des élus est ressortie pour être présent un maximum et développer des aides. En effet, en prenant connaissance des actions menées sur le territoire, nous pouvons permettre aux personnes touchées par la précarité alimentaire d'en sortir.

En conclusion de cette partie, nous avons pu observer que le sujet est peu ou mal connu lorsqu'on le présente avec les termes « précarité alimentaire » et « dignité alimentaire », mais que de nombreuses actions sont tout de même en vigueur.

Les entretiens téléphoniques avec les élus des différentes communes nous ont permis à tous d'acquérir des compétences sociales telles que la capacité d'adaptation, l'écoute, et surtout le sens de la communication. La méthodologie de l'entretien semi-directif a été acquise au fur et à mesure, et les connaissances sur le sujet ont été approfondies. Ce projet professionnel nous a également permis d'acquérir une aisance téléphonique et des compétences pour guider un entretien, ainsi qu'en relever les informations essentielles.

Nous avons choisi de résumer les tenants et les aboutissants de notre projet sous la forme d'une matrice SWOT, afin d'en extraire les points les plus importants.

Tableau 1 : Matrice SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Équipe complémentaire et réactive • Organisation développée • Sensibilité au sujet 	<ul style="list-style-type: none"> • Emploi du temps fixe • Durée restreinte du projet
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Contacts au préalable des communautés de communes par Sophie Hégé 	<ul style="list-style-type: none"> • Crise sanitaire prenante pour les maires • Manque de visibilité de nos mails • Recensement difficile des personnes en situation de précarité

Avec les connaissances acquises sur le sujet et notre organisation au sein de l'équipe, nous avons su nous montrer productifs pour conduire ce projet. Cependant, par manque de temps libre du fait de nos emplois du temps qui n'étaient pas toujours compatibles avec les horaires de mairie, nous n'avons pas pu appeler l'ensemble des communes du territoire. Les menaces que nous avons rencontrées concernent le manque de visibilité de nos mails, ce qui nous a obligé à changer de méthode de contact durant le projet.

5 Conclusions et perspectives

Tout d'abord, avec 55 entretiens réalisés nous avons pu avoir une vue d'ensemble des différentes actions menées sur le territoire. Grâce à une analyse des données qualitatives récoltées, nous avons pu constater que les plus grandes communes étaient celles qui nous avaient le plus répondues et qui avaient conscience de la précarité sur leur territoire. Ensuite nous avons constaté que les associations liées à l'aide alimentaire étaient plus présentes dans les grandes communes, même si toutefois leurs actions ne s'arrêtent pas aux limites des villes où elles sont implantées. De la même manière, une grande partie des sources d'accès aux ressources alimentaires comme les jardins partagés ou les moyennes et grandes surfaces sont plutôt présentes dans les villes. Cela suppose que les personnes en situation de précarité alimentaire qui habitent dans des villages doivent avoir un moyen de transport pour accéder aux ressources. C'est probablement pour cette raison que nous avons eu plus d'élus qui nous ont parlé de précarité sur leur territoire dans les villes que dans les villages. En effet, dans ces communes, l'accès aux ressources est plus simple car, en plus de concentrer plus d'activités, elles sont souvent mieux desservies par les transports en communs. En revanche, dans les plus petites communes, il y a plus de vente directe auprès des agriculteurs, ce qui peut permettre un accès à des ressources locales, dont le prix n'est pas augmenté par la marge de la grande distribution. Cela peut donc contribuer à la dignité dans l'alimentation ainsi que la création de lien sociaux, qui peuvent être parfois importantes pour des personnes en situation de précarité.

À chaque début d'appel, une définition commune de « précarité alimentaire » était posée afin de s'assurer d'avoir la même définition pour tous les entretiens. Cependant, malgré cette définition commune, de nombreux maires ont notifié qu'il était difficile de quantifier la précarité alimentaire sur leur territoire car les personnes précaires n'étaient pas recensées et pouvaient montrer une certaine gêne. De ce fait, il est important de prendre en compte ce facteur dans l'analyse des informations collectées pour la suite du projet.

Un autre point à ne pas oublier est que le public précaire est présent sous différentes formes sur le territoire et les profils sont très diversifiés. Ainsi, une analyse groupée n'est probablement pas la plus appropriée pour cette étude. En effet, une personne sans domicile fixe, un étudiant, une personne âgée ou encore un réfugié sont très probablement en situation de précarité alimentaire dans des conditions différentes.

Pour revenir sur le projet dans sa globalité, nous nous sommes rendu compte que notre démarche initiale n'était pas efficace. En effet, la prise de contact par mail n'a pas donné lieu au nombre de réponses souhaitées, surtout au niveau des communes de petite taille. Malheureusement, nous avons perdu du temps en attendant les réponses avant de décider de changer notre stratégie d'approche et de passer aux appels téléphoniques auprès des

mairies. Pour pouvoir effectuer des entretiens avec toutes les communes de Pays Terre de Lorraine, il aurait fallu être encore plus structurés afin de se répartir les appels aux horaires d'ouverture des mairies. Cependant, nos emplois de temps ne nous le permettaient pas. Ainsi, le nombre d'entretiens réalisés n'est pas suffisant pour refléter justement et fidèlement les actions menées sur le territoire.

Dans la continuité de ce projet, Pays Terre de Lorraine souhaiterait donc réaliser une cartographie recensant un maximum d'actions réalisées sur ce territoire pour lutter contre la précarité alimentaire et dans l'optique d'un accès digne et durable pour tous à l'alimentation. Ainsi, les personnes dans le besoin pourront disposer des informations nécessaires en fonction de leur lieu de résidence et pourront choisir selon ce qui leur convient le mieux. De plus, cette prise de contact avec les mairies, CCAS et communautés de communes a pu permettre de renseigner les élus au sujet de différentes idées d'actions à mener au sein des communes pour lutter contre la précarité alimentaire.

Pour compléter notre travail, il serait intéressant d'interroger les associations dont le contact nous a été transmis lors de nos entretiens et qui agissent sur le territoire.

6 Références bibliographiques

["Se nourrir quand on est pauvre" un projet lauréat du Programme national pour l'alimentation - ATD \(Agir Tous pour la Dignité\) Quart Monde \(atd-quartmonde.fr\)](#)

[Lutte précarité alimentaire - Banques Alimentaires \(banquealimentaire.org\)](#)

<https://www.restosducoeur.org>

<https://www.banquealimentaire.org>

[Article L266-1 - Code de l'action sociale et des familles - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)